



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution des Art. L 2121-10, L 2121-11, L 2121-12, L 2122-8 et L 2122-14
du Code Général des Collectivités Territoriales

Lundi 03 février 2025 à 20 heures 00
Salle du Conseil Municipal - 2 rue du Docteur Roux

ORDRE DU JOUR :

PV du 10/12/2024 soumis à l'approbation

Délibérations :

1. Autorisation de mandatement avant l'adoption du budget 2025 pour les dépenses d'investissement du budget ville
2. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Ville – 2025
3. Demande de subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre des travaux d'extension du bâti du complexe sportif « Ponthieu »
4. Demande de subvention dans le cadre de la création d'un arrêt de bus – ligne 14
5. Modification du tableau des effectifs
6. Avis du conseil municipal sur le retrait de la commune de QUINCY-VOISINS du Syndicat Intercommunal du Collège d'Esbly (S.I.C.E.S)
7. Modification des statuts de Val d'Europe Agglomération : prise de la compétence de soutien aux politiques de santé
8. Convention cadre de soutien aux communes pour l'organisation de manifestations et actions de communication – années 2025 et 2026
9. Convention cadre de soutien au développement de la musique classique sur Val d'Europe via Excellart – années 2025 et 2026
10. Subvention exceptionnelle pour le bal des pompiers 2025

Fait à Montry, le 27 janvier 2025

Le Maire,

Françoise SCHMIT

